
Voyage à Panama du 27 juin au 6 juillet 2020

www.partirplonger.ch



VOTRE VOYAGE A ISLA COIBA

Le Parc national de Coiba, au Sud du Golfe de Chiriqui est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2005. Il regroupe 38 îles et îlots dont l'île de Coiba.

C'est un joyau dans le Pacifique qui abrite une vaste réserve naturelle protégée, inhabitée, qui sert d'habitat à des milliers d'espèces terrestres et sous-marines.

Désormais ce parc marin est un haut lieu de la plongée à sensations.

Requins, cétacés, abondance de coraux et d'éponges seront au programme de vos plongées.

Cette île luxuriante s'impose de plus en plus comme **l'une des plus belles destinations plongées.**

Coiba est une grande île située à 20 km de la côte du Panama.

Ancienne prison, c'est désormais **une immense réserve naturelle.**

Vous découvrirez Coiba et ses îlots en plongée.

Cette île est la plus grande île tropicale au monde, elle est couverte d'une forêt tropicale luxuriante et bordée de plages blanches.

Les baleines à bosse sont présentes en grand nombre de juillet à octobre.



LA FAUNE SOUS-MARINE DU PANAMA

Les eaux du Panama sont très poissonneuses.

Dans le Parc marin de Coïba, on a recensé 760 espèces de poissons, 33 espèces de requins (**requin pointes blanches, requin-marteau, requin-tigre, requin-taureau, requin-guitare**) et une très grande variété de raies (**raie Manta géante, raie - léopard** ou **raie Mobula**).

On observe aussi une grande variété de mammifères marins, dont plusieurs espèces de **dauphins, globicéphales, orques, rorquals de Bryde** et parfois des **cachalots**.

De mai à novembre, c'est la période des **baleines à bosse** qui viennent donner naissance à leurs petits dans les eaux chaudes du Panama, néanmoins elles peuvent être aperçues quasiment toute l'année. Vous serez aussi impressionnés par les larges bancs de **barracudas**, de **carangues** ou de **vivaneaux**.

Les fonds volcaniques sont recouverts de coraux durs et mous, d'éponges où évoluent des crabes, langoustes, **hippocampes, nudibranches**, poissons-fantômes, antennaires, tortues, et de nombreux poissons de récif.

Les plages protégées de la région sont des aires de nidification pour 4 espèces **de tortues marines**.

Voyage à Panama du 26 juin au 6 juillet 2020

www.partirplonger.ch



Planning de votre voyage :

26 Juin 2020

Arrivée à l'Aéroport de Tocumen vers 17h
Nuit au Best western Panama ou similaire avec petit déjeuner

27 Juin 2020

Location de voitures ou bus en fonction du nombre
Visite du Canal et départ pour le Val d'Anton
Nuit d'hôtel sur la route vers le Val d'Anton avec petit déjeuner

28 Juin 2020

Déjeuner à l'hôtel
Transfert vers Santa Catalina
Arrivée à Santa Catalina, visite du centre de plongée
Nuit à Santa Catalina Sol y Mar avec petit déjeuner

29 juin 2020

1er jour de plongée Lunch de midi sur le bateau
Nuit à Santa Catalina Sol y Mar avec petit déjeuner

30 Juin 2020

2^e jour de plongée Lunch de midi sur le bateau
Nuit à Yosi dans un Hostel proche de Coiba pension complète

1 Juillet 2020

3^e jour de plongée si besoin Lunch de midi sur le bateau
Nuit à Yosi dans un Hostel proche de Coiba pension complète

2 juillet 2020

4^e jour de plongée si besoin Lunch de midi sur le bateau
Nuit au Yosi dans un Hostel proche de Coiba pension complète

3 juillet 2020

5^e jour de plongée si besoin Lunch de midi sur le bateau
Nuit à Santa Catalina Sol y Mar avec petit déjeuner

4 juillet 2020

6^e jour de plongée Lunch de midi sur le bateau
Nuit à Santa Catalina Sol y Mar avec petit déjeuner

5 juillet 2020

Transfert à Panama, découverte du canal de jour
Vol retour en Suisse vers 18h pour le groupe
Nuit à Panama pour Fred et Florence

6 Juillet 2020

Vol de Panama pour Bonaire à 9h (Florence et Fred)
Arrivée en Suisse pour le groupe



Voyage à Panama du 26 juin au 6 juillet 2020

www.partirplonger.ch



Voyage pour 7 personnes

11 jours, 9 nuits + 1 nuit dans l'avion au retour

Inclus

- 1 nuit à Panama au Best western, déjeuner inclus. 40\$ par personne *(prix selon offre finale)
 - Transferts Panama - Santa Catalina et voiture de location 180\$/personne *(prix selon offre finale)
 - 1 nuit d'hôtel sur la route entre Panama et Santa Catalina proche de El Val d'Anton (60\$ par personne *(prix selon offre finale)
 - 4 nuits au Sol y Mar avec petit déjeuner, en double le 28, 29 juin et puis le 3 et 4 juillet
 - 3 nuits au Yosi dans un Hostel, pension complète 4 personnes / chambre, les nuits du 30 juin au 2 juillet
 - 6 jours de plongée (2-3 plongées par jour) (minimum 15 plongées)
 - Un divemaster ou instructeur local
 - Mon travail d'organisation, d'accompagnement hors et sous l'eau
 - Les collations de midi lorsque nous sommes sur le bateau de plongée
 - Les taxes Panaméennes 7% sur l'hôtel à Santa Catalina et Yosi, ainsi que sur les plongées
- *prix selon offre finale signifie que : le montant de la prestation variera selon votre choix final et donc facturé ou remboursé en fonction du prix de base indiqué

Non inclus

- Les repas de midi et soir à Panama, et durant le transfert pour Santa Catalina
- L'essence pour le transfert (à diviser par voiture / bus)
- Les éventuelles taxes Panaméennes 7% non-indiquées ci-dessus
- Les pourboires, le service n'est généralement pas inclus : un pourboire de 10 à 15 % est conseillé dans les bars et restaurants.
Au bagagiste de l'hôtel, on laissera un pourboire d'environ 0,50 €
- Vol international (facturé au prix du jour ou pris par vous) CHF 600.- à 1200.-

Le prix du séjour est de 2660\$ sans le vol

Prix du vol indicatif de CHF 600 à 1200.-

Environ 170\$ / jour supplémentaire plongée et hôtel avec petit déjeuner.



Voyage à Panama du 26 juin au 6 juillet 2020
www.partirplonger.ch



Fiche d'inscription

Le prix du séjour est de 2660\$ sans le vol

Prix du vol indicatif de CHF 600 à 1200.-

Environ 170\$ / jour supplémentaire plongée et hôtel avec petit déjeuner (prix indicatif)

Inscription et réservation valables dès :

- Réception du formulaire d'inscription
- Paiement d'un acompte de CHF 800.-
- Paiement du solde 90 jours avant le départ dernier délai.

Compte pour paiement :

Grandchamp Frédéric

1092 Belmont

CCP 10-124 323-8

Iban = CH15 0900 0000 1012 4323 -8

Nom : (figurant dans le passeport)		Adresse :	
Prénom : (figurant dans le passeport)		Localité :	
Téléphone mobile ou fixe :		E- Mail :	
Envie d'une chambre Privée * 100%	oui / non	Validité du passeport :	
Besoin d'une assurance annulation	oui / non	N° Passeport :	
		Nationalité :	
Nom et numéro de la personne de contact urgence		Date de naissance :	
Niveau de plongée :		Nombre de plongées :	

* = payant

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

J'ai lu et accepte les conditions ci-dessous. Signature : _____

Voyage à Panama du 26 juin au 6 juillet 2020

www.partirplonger.ch



CONDITIONS GENERALES : 16.04.2010

1. Conclusion du contrat

1.1 Responsabilité :

L'organisateur agit ou intervient en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et d'autre part, les transporteurs, les hôteliers et en général tous les prestataires de services qui sont responsables de leurs activités propres. Il en résulte notamment que l'organisateur ne pourra en aucun cas ni sous aucune condition, être tenu responsable de tout accident ou blessure, irrégularité, retard, grève, guerre, problème politique, incendie, panne, perte ou vol d'effets personnels et de bagages. De même, les programmes peuvent être modifiés sans préavis, si pour une raison quelconque, les prestataires décidaient de supprimer, modifier ou de remplacer tout ou une partie des programmes prévus ou de substituer des hôtels ou des bateaux par d'autres de mêmes catégories. Dans ces conditions, le contractant ne pourra en tout cas prétendre qu'au remboursement des sommes correspondantes aux services non reçus, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. En cas de dommages, L'organisateur efforcera d'aider le client à faire valoir toutes revendications justifiées. L'organisateur recommande de conclure une assurance annulation / assistance en cas de décès, accidents ou maladies et une assurance bagages en cas de perte ou vol de bagages.

1.2 Le contrat :

Le contrat entre le client et l'organisateur prend effet lorsque l'acompte lui parvient. Dès ce moment, les droits et les devoirs qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat de voyage) prennent effet tant pour le client que pour l'organisateur. Prière de lire attentivement les dispositions qui suivent.

1.3 Champs d'application :

Ces conditions générales de contrat et de voyage ne sont pas applicables aux « arrangements vol seul », ni aux passages en ferry ou aux transports par train. Dans ces cas, ce sont les conditions générales de transport et de voyages des compagnies de transport responsables qui s'appliquent.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Prix : (selon liste de prix, sous réserve de modification)

Le prix du voyage à payer est indiqué sur notre liste de prix. Sauf mention spéciale, les prix s'entendent par personne, en francs suisses, logement en chambre double et TVA incluse. Les taxes d'aéroports ne sont pas comprises. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter les prix en cas d'augmentation du coût des moyens de transport, de nouvelles taxes ou de taxes majorées, modification du cours du change ou de la TVA, etc. Si l'augmentation s'élève à plus de 10%, le client a la possibilité de résilier son contrat dans les 5 jours par écrit et en recommandé.

2.2 Acompte et paiement du solde :

Lors de l'inscription du client auprès de l'organisateur, un acompte doit être versé. Le solde du prix du voyage doit parvenir à l'organisateur au plus tard 60 jours avant le départ. Pour les croisières et les safaris, le solde du prix du voyage doit parvenir à l'organisateur au plus tard 90 jours avant le départ. En cas de réservation inférieure à 30 jours, respectivement 90 jours, le paiement doit être effectué immédiatement dans sa totalité. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, l'organisateur peut refuser les prestations du voyage et faire valoir des frais d'annulation, selon les « Conditions particulières » mentionnées ci-après.

3. Conditions particulières : annulation et modification du participant

3.1 Communication à l'organisateur :

En cas d'annulation de modification du voyage réservé, le client doit en faire part personnellement et par lettre recommandée à l'organisateur. Dans ce cas, les documents de voyage déjà reçus doivent être retournés simultanément à l'organisateur. Pour déterminer la date d'annulation ou de modification, le jour ouvrable de la réception de la déclaration fait foi.

3.2 Frais de dossier :

L'organisateur perçoit des frais de dossier se montant à CHF 0.- par personne. En cas d'annulation, de modification du voyage réservé ou de la réservation (dates différées), l'organisateur perçoit un montant supplémentaire de CHF 300.- auxquels peuvent s'ajouter des frais de téléphone, télécopie, E-mail ou télégramme. Ces frais de dossier ne sont pas toujours couverts par les assurances frais d'annulation. **De plus, en cas d'annulation après le début du délai d'annulation, les dispositions des conditions spéciales sous point 3.3 sont applicables.**

Voyage à Panama du 26 juin au 6 juillet 2020

www.partirplonger.ch



3.3 Frais d'annulation pour les croisières & les safaris :

- 180-140 jours avant le départ : 25% du prix de l'arrangement.
- 139-120 jours avant le départ : 50% du prix de l'arrangement.
- Dès 119 jours avant le départ : 100% du prix de l'arrangement.
- Non-présentation : 100% du prix de l'arrangement.

Si le client interrompt le voyage prématurément, le prix ne peut lui être restitué. Lui seront éventuellement remboursés des prestations non utilisées, pour autant que celles-ci ne soient pas à la charge de l'organisateur.

3.4 Annulation de la part de l'organisateur :

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'organisateur peut annuler le voyage jusqu'à 4 semaines avant le départ. Demeurent réservés les forces majeures, les troubles, les grèves ainsi que d'autres circonstances l'obligeant à renoncer à la réalisation du voyage et se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire d'un voyage déjà en cours. En cas d'annulation, le client recevra un remboursement du prix intégral du voyage. En cas d'interruption du voyage en cours, l'organisateur remboursera les prestations non-utilisées. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

4. Passeport, devises, visas et vaccins

Le client est seul responsable d'être en possession des documents nécessaires à son voyage. L'organisateur l'informerá, à titre indicatif, en matière de passeport, de visas, de devises et de formalités de police sanitaire ainsi que sur les éventuels vaccins à effectuer. L'organisateur n'a aucune responsabilité lorsqu'un passager ne se conforme pas à ses obligations. S'il manque son vol (passeport non valable, etc.), il perd tous ses droits de transport et n'a aucun droit à une indemnité ou remboursement. Le client est tenu de confirmer son vol à l'aller et au retour 72 heures avant le départ.

5. Changement de programme Hôtels / resorts et / ou bateaux

L'organisateur se réserve le droit de loger le client dans un autre hôtel / resort ou sur un autre bateau de la même catégorie (overbooking de la part de l'hôtel, panne, etc.).

6. Voyage

6.1 Modifications de programme :

Lors d'un voyage, des changements imprévus (logements, transporteurs, prestataires de service, horaires, etc.) peuvent intervenir. L'organisateur s'efforcera dans un tel cas de trouver un remplacement équivalent. Les changements de programme ne donnent aucun droit à des demandes en dommages et intérêts, ni à des indemnités de perte de salaires, etc.

6.2 Retards et annulation :

En cas de retard des transporteurs, quelle qu'en soit la raison, l'organisateur ne prend aucune responsabilité pour les dommages, tels que perte de salaire, nuitées d'hôtels supplémentaires, repas, etc. De même lorsqu'il y a annulation de vol de la part de la compagnie aérienne et qu'il en résulte des frais au passager.

6.3 Protection annulation et rapatriement :

Le client est tenu de souscrire une assurance « frais d'annulation » et « rapatriement ».

7. Plongée

En qualité de plongeur titulaire d'un brevet de plongée, le client est tenu de respecter les directives des instructeurs/guides de plongée, et les prérogatives de son brevet. Le client est seul responsable de fournir un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine. Le non-respect des directives de plongées et/ou la non présentation du certificat médical et/ou du brevet, peuvent entraîner une limitation ou une interdiction à la plongée. Le plongeur reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour participer aux plongées. Des demandes d'indemnité ou de dommages et intérêts sont exclues.

8. Aucune assurance n'est comprise dans les forfaits